

COVID-19

Réunion des acteurs accompagnant les personnes en situation de handicap

29 octobre 2020

1. Présent :

Pour le Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées :

Mme la Ministre, Sophie CLUZEL ;

2. Propos de Mme la ministre, Sophie CLUZEL

- ➔ Report du Comité interministériel du handicap prévu initialement le 29 octobre
- ➔ Confinement généralisé avec un maintien des activités économiques dans la majorité des cas.
- ➔ La ministre apporte un message de soutien aux professionnels du médico-social qui sont de nouveau fortement sollicités.
- ➔ Précise que le message sur le respect des gestes barrières doit être fort et amplifié
- ➔ Précise que des décrets et une loi d'urgence vont venir préciser les règles
- ➔ Tous les ESMS restent ouverts. Les maintiens des visites seront possibles. Elles seront à encadrer et à organiser par les directions d'ESMS. Possibilité de rentrer chez soi le week-end.
- ➔ Le 360 gestion covid est à déployer
- ➔ Téléconsultation pour accès aux soins à mettre en place
- ➔ Prolongation des droits par les MDPH est prévue.
- ➔ FAQ du secrétariat d'Etat est réactivée. Faire remonter les questions.

3. Remarques et interrogations des participants

- Quelles seront les modalités de dérogations pour que les travailleurs en ESAT puissent aller au travail ?

- ➔ **Réponse SE PH** : Comme tout employeur, une attestation sera délivrée
- Alerte sur les refus de soins. Il avait été annoncé que des médecins référents seraient ciblés dans chaque SAMU.
- Il est nécessaire d'avoir un pilotage territorialisé (Préfet, ARS, CD, inspection académique) en s'appuyant sur la cellule de crise médico-social pilotée par les ARS et en concertation avec les OG et les associations de familles.
- Avoir une attention particulière sur la situation des enfants relevant de la protection de l'enfance. Permettre aux assistants familiaux de bénéficier de l'accueil de répit.
- Renforcer les moyens du secteur de l'aide à domicile pour qu'ils puissent intervenir dans de bonnes conditions. Affirmer que les accompagnements à domicile soient possibles et que le lien soit gardé.
- Relayer les initiatives solidaires
- Anticiper le plan de continuité de l'activité et mutualiser les moyens sur un territoire. Attention car constat de plus d'arrêts maladie de la part des professionnels.
- Proposer des solutions d'accompagnement à la population SDF puisque des personnes en situation de handicap sont concernées
- [Communication] Prévoir une communication auprès des ESMS claire puisque de nombreuses questions remontent déjà (est ce que les retours en famille le week-end seront possibles par exemple ? ...) Une communication accrue sera nécessaire. Prévoir l'accessibilité de la communication. Accompagner les gestionnaires sur le risque covid. Avoir une instruction simple et claire sinon la crainte est d'alourdir les directions d'ESMS.
- Alerte sur la capacité d'accompagnement des personnes au sein des hôpitaux. Elle reste compliquée voire impossible suivant la situation de handicap.
- [Emploi] Avoir une vigilance sur l'emploi des personnes handicapées notamment celles en télétravail. Lutter contre l'isolement. Rappeler les messages notamment aux entreprises que seules les personnes vulnérables ne peuvent aller sur leur lieu de travail. Activer les référents handicaps. Avoir des interlocuteurs dans la médecine du travail.
- [Tests] Besoin de message sur les tests. Quelle est la stratégie sur les tests antigéniques ? Attention l'approvisionnement est aléatoire suivant les ARS. Tests salivaires devraient arriver. Avoir des infos claires pour avoir une stratégie au sein des OG.
- [ESAT] Les activités non essentielles seront-elles maintenues ? Quel soutien sera fait au secteur ESAT ?
- ➔ **Réponse SE PH** : la difficulté des ESAT sera vue au cas par cas par les ARS. Le maintien de la rémunération des travailleurs d'ESAT présentant des co-morbidités est prévue sur certificat médical.

- [CAMSP] 20 à 25% des CAMSP sont gérés par des hôpitaux publics et donc les personnels avaient été réquisitionnés lors de la période de confinement. Alerte pour laisser les CAMSP ouverts avec leurs effectifs.
- Présence des parents dans les services néonataux est indispensable.
- Avoir des dérogations pour que les familles puissent sortir.
- Que les jugements des juges des enfants se fassent en présence des familles ce qui n'a pas toujours été le cas.
- Attention aux places limitrophes ! Il y a déjà l'exemple d'un accueil temporaire qui ne pourrait pas admettre des personnes dans le département voisin qui n'est pas de la même région.